

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,
Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

11- 23 septembre 2021

11. Délibération portant création d'un poste de responsable du camping municipal et du port de plaisance de Moissac.

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1111-2,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant l'évolution permanente de l'organisation des services afin d'améliorer les services rendus à la population,

Considérant le souhait de la société Véolia de mettre fin à la convention de délégation de gestion de service public du port de plaisance de Moissac à compter du 15 septembre 2021,

Considérant que la commune doit donc reprendre à son compte la gestion du port de plaisance,

Considérant que le camping municipal est géré par le biais d'une régie autonome et d'un budget annexe ; le port de plaisance nécessite la même organisation,

Considérant qu'une mutualisation de la gestion de ces deux services permettrait d'optimiser lesdits services et les coûts induits

Le Maire propose de créer un emploi de responsable du camping municipal et du port de plaisance de Moissac.

Les missions dévolues à cet emploi sont les suivantes :

- ✓ Participe à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politique décidée dans le domaine du tourisme local (Moissac, grand site Occitanie)
- ✓ Conçoit, propose et met en œuvre les projets de développement du camping et du port de plaisance
- ✓ Forme, encadre et manage le personnel (agents d'accueil, agents d'entretien, animateur)
- ✓ Participe au recrutement du personnel
- ✓ Assure la gestion administrative et comptable du camping et du port de plaisance
- ✓ Suit et gère les activités commerciales du camping et du port de plaisance
- ✓ Assure l'application des règles sociales (gestion des plannings horaires, contrats de travail...) et le respect de l'ensemble des obligations réglementaires (urbanisme, santé publique, hygiène, sécurité, commissions de sécurité ...)
- ✓ Gère le budget annexe, la régie municipale et les litiges
- ✓ Gère le site internet du camping et du port de plaisance
- ✓ Suit et établit les rapports d'activité et les statistiques
- ✓ Prépare, suit et contrôle les principaux indicateurs de gestion

Au regard des missions suscitées, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Compte tenu de la nature des fonctions qui nécessitent des connaissances techniques et spécialisées dans le domaine de la gestion d'un camping et d'un port de plaisance et en l'absence de candidature de fonctionnaires territoriaux, cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire, recruté conformément à l'article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cas, le contrat sera conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans qui pourra être renouvelé par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera alors calculé, au maximum, sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

L'agent devra en outre justifier d'un niveau d'une expérience significative les domaines susmentionnés.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,

CHARGE le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MOISSAC' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Romain LOPEZ'. The signature is written in a cursive style and extends across the right side of the stamp.

Romain LOPEZ